

ORGANISATION DE LA RÉUNION

Adoption de l'ordre du jour

2.1 L'ordre du jour provisoire (CCAMLR-XXVIII/1), qui a été distribué avant la réunion, est adopté sans amendement. Il figure à l'annexe 3.

2.2 Le président renvoie la question 3 de l'ordre du jour au Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF) et les questions 8 à 10 au Comité permanent sur l'application et l'observation de la réglementation (SCIC). Les rapports du SCAF et du SCIC font respectivement l'objet des annexes 4 et 5.

Rapport du président

2.3 L'atelier de mise en place d'une procédure d'évaluation de la conformité (DOCEP) s'est tenu à Bergen (Norvège) du 6 au 10 juillet 2009 (annexe 6) sous la responsabilité de Kim Dawson-Guynn (États-Unis) et a réuni 10 participants de 10 pays membres.

2.4 Les réunions de quatre groupes de travail du Comité scientifique et de leurs sous-groupes et ateliers ont eu lieu pendant la période d'intersession ; le paragraphe 1.8 de SC-CAMLR-XXVIII est consacré à ces réunions.

2.5 Pendant la saison 2008/09, 62 contrôleurs ont été désignés dans le cadre du Système de contrôle de la CCAMLR par l'Australie, le Chili, la France, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. La CCAMLR a reçu les comptes rendus de neuf contrôles en mer : six menés dans la sous-zone 48.3 par des contrôleurs CCAMLR désignés par le Royaume-Uni, deux dans la division 58.4.3b par des contrôleurs désignés par l'Australie et un dans la division 58.5.1 par un contrôleur CCAMLR désigné par la France.

2.6 Tous les navires menant des opérations de pêche au poisson et quelques navires pêchant le krill dans la zone de la Convention en 2008/09 ont embarqué des observateurs scientifiques désignés par la CCAMLR (pour de plus amples informations, voir le paragraphe 6.1).

2.7 Pendant la saison 2008/09, les membres de la CCAMLR ont participé activement à 13 pêcheries de la zone de la Convention. En outre, trois autres pêcheries gérées ont été menées dans les zones économiques exclusives nationales (ZEE) situées dans la zone de la Convention. Les navires menant des opérations de pêche en vertu des mesures de conservation en vigueur en 2008/09 ont déclaré, au 25 septembre 2009, une capture totale de 123 948 tonnes de krill, 13 025 tonnes de légine et 1 936 tonnes de poisson des glaces. Plusieurs autres espèces faisaient partie des captures accessoires.

2.8 Le Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp. (SDC) est opérationnel depuis 2000 et compte désormais la participation de deux Parties non contractantes à la CCAMLR : les Seychelles et Singapour, et de trois États adhérents : le Canada, l'île Maurice et le Pérou. À ce jour, le secrétariat a reçu et traité plus de 36 000 certificats de capture (à savoir, certificats de débarquement/transbordement, d'exportation et de réexportation).

2.9 Conformément à la demande de la Commission, le secrétariat a toujours recours à la documentation électronique du SDC (E-SDC). Depuis janvier 2008, tous les Membres utilisent le format E-SDC.

2.10 Le système centralisé de surveillance des navires par satellite (C-VMS) continue d'être mis en application en vertu de la mesure de conservation 10-04. Depuis son lancement, 120 navires ont été suivis dans toutes les sous-zones ou divisions, ainsi que, sur une base volontaire, en dehors de la zone de la Convention.

2.11 Cette année, la Commission et le Comité scientifique ont été représentés par des observateurs à plusieurs réunions internationales (sections 14 et 15 ; SC-CAMLR-XXVIII, section 9).